

leroi, a aporté la tranquillité, et il travaille avec application a rétablir le bon ordre. J'aurai soin de vous apprendre le détail de ce que l'on fera, et par avance je vous dirai qu'avant hier Monsieur le Maréchal fit publier une ordonnance pour empecher les attroupeemens, et aujourd'hui on en publiera une contre les forains, les gens sans aveu, et pour savoir les lieux où logeront ceux qui arrivent dans la ville. Nous avons deux petits camps aux environs de la ville, mais nous sommes persuadez que ces troupes seront inutiles pour contenir les citoyens.

BROSSETTE.

I.

Lion, 4 juillet 1714.

Voici, Monsieur, la suite du journal que je vous ai promis. On instruit le procez contre les auteurs de la sedition arrivée a Lion, il y a un mois aujourd'hui. Et comme les Bouchers en ont été les premiers moteurs, ce sera sur eux que la punition tombera. Hier, sur les six heures du soir, on commanda un détachement de dragons qui sortirent de la ville par la porte de Veize. Chacun fit ses raisonnemens et ses conjectures politiques sur ce mouvement, et l'on croit qu'ils étoient commandez seulement pour aller le long du rivage de Saone, pour arrêter des foins, de peur que le camp de la Guillotière n'en puisse pas manquer. Mais point du tout. Ce détachement se rendit pendant la nuit au village de Poleymieux, où le nommé *Costerisant*, Boucher, étoit dans sa maison de campagne. Ce *Costerisant* que l'on appelle ici *Castorisant*, étoit un des maîtres-gardes, et le plus séditieux de tous. C'est lui qui animoit tous les autres. On a donc investi sa maison, et on l'a amené ce matin en prison. Pendant la nuit on a fait la même demarche a Lion, pour arrêter deux autres Bouchers, qui se nomment Gadin et Flageolet, et on les a pareillement conduits aux prisons de l'Archevêché. Monsieur le maréchal de Villeroy vient de donner ordre en ma présence que l'on fasse tenir quatre dragons dans la même prison, pour prévenir toute surprise, et ce soir on placera un corps de garde aux environs, afin d'empêcher qu'il n'arrive aucun desordre. Monsieur Dugas qui fait l'instruction du procez, va dans ce moment interroger les prisonniers.

Parmi ces mouvemens nous en voyons de moins désagréables. Nous eumes un grand bal la nuit d'hier, dans l'allée des Tillots de Bellecour ; et ce bal fut donné aux dames par quelques officiers de Dragons du regiment de Lautrec. Voila tout ce que je sai pour aujourd'hui.

BROSSETTE.